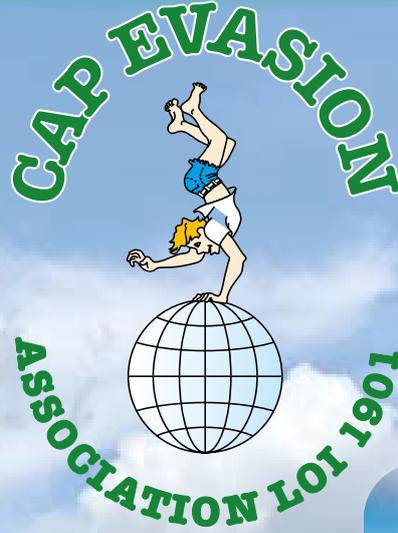


# SÉJOURS VACANCES ADAPTÉES POUR ADULTES

ÉTÉ 2024



RÉGION



MER / EAU



PRÉ MARTIN  
THÈMES



ÉTRANGER



CAP ÉVASION  
RENSEIGNEMENTS



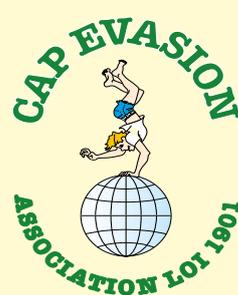
Tél. **02.38.75.14.12**

E-mail. **cap-evasion@wanadoo.fr**

Inscription en ligne :  
**www.cap-evasion.fr**

Séjours	Localisation	Thèmes	Autonomie	Hébergement	Prix en €	Pages
<b>Séjours Découverte Région - du 28.07.2024 au 17.08.2024 - 21 jours</b>						
Buchy	Seine Maritime, 76	Biotropica - Les jardins animaliers	B	Maison (MFR)	2500€	16
La Force	Dordogne, 24	Bergerac et ses gabares				17
Moncoutant	Deux sèvres, 79	Puy du Fou				18
Saint Aubin	Ile et Vilaine, 35	Rennes et Bretagne				19
Jonzac	Charente Maritime, 17	Centre aquatique les Antilles	A/B	Mobil-homes		20
Montrevault	Maine et Loire, 49	Zoo de Boissière du Doré		Gîtes		21
Saint François	Savoie, 73	Montagne, Balades et Activités		Appartements		22
<b>Séjours Découverte Mer et Eau - du 28.07.2024 au 17.08.2024 - 21 jours</b>						
Center Normandie - <b>New</b>	Maine et Loire, 49	Center Parcs - Les Bois Francs	A/B	Cottages	2500€	23
Center Sologne	Loir et Cher, 41	Center Parcs - Les Hauts de Bruyères				24
Les Moutiers	Loire Atlantique, 44	Vacances à la mer		Mobil-homes		25
Saint Brévin	Loire Atlantique, 44	Vacances à la mer				26
Saint Coulomb - <b>New</b>	Ile et Vilaine, 35	Vacances à la mer				27
<b>Séjours Multi-Thèmes - du 28.07.2024 au 17.08.2024 - 21 jours</b>						
Annot - Pré Martin - <b>New</b>	Alpes de Haute Provence, 04	Montagne, Mer, Visites, Découvertes	A	Chalets	2400€	30
Annot - Pré Martin - <b>New</b>		Gorges du Verdon, Multi activités				31
Annot - Pré Martin - <b>New</b>		Montagne, Mer, Visites, Découvertes	B			30
Annot - Pré Martin - <b>New</b>		Gorges du Verdon, Multi activités				31
<b>Séjours Étranger - du 28.07.2024 au 17.08.2024 - 21 jours</b>						
Sivry	Belgique	Séjour Ferme, Animaux, Découverte	A/B	Gîte	2500€	34
Barcelone	Espagne	Capitale Catalane, Visites et Mer		Appartements	2750€	35
Marrakech	Maroc	Séjour Visites et Gastronomie				Riad
Itinérant Maroc	Maroc	Séjour Itinérant	A	Petits Hotels	2900€	37

# Édito



Madame, Monsieur, cher Adhérent,

pages

La saison 2023 a été une année où vous êtes revenus, pour la plus part d'entre vous, enchantés de vos vacances. Il faut dire que malgré la pluie des 10 premiers jours cette année 2023 a enfin permis de refaire des séjours sans protocole Covid. Vous avez pu faire des visites, des sorties, sans masque, sans jauge, sans peur d'être contaminé(e).

**Édito** 3

**Finalités** 4

2024 c'est une nouvelle année qui commence, c'est un nouvel été qui arrive. Cette brochure va vous présenter nos nouveaux séjours, nos nouvelles destinations, notre nouvelle organisation pour cette 32ème saison de l'association.

**Projet éducatif** 5

**Lieux départs / retours** 6

Bien sûr nous allons continuer notre organisation en petits groupes, au sein de nos groupes de 22 à 24 personnes, avec un encadrement important 6 à 8 personnes. Cela permet d'avoir plusieurs fois les mêmes compétences et expériences au sein des équipes de chaque séjour. Nos animateurs peuvent ainsi être à l'écoute des souhaits de chaque participant.

**Spécificités des séjours** 7

**Conseils pratiques** 8

Nous tenons à vous rassurer sur les choix de nos hébergements concernant leurs conformités au niveau des réglementations et notamment la protection contre l'incendie. Nous vérifions que toutes les structures que nous louons ont effectivement les autorisations pour l'accueil de notre public et que la commission de sécurité est effectivement passée quand cela le nécessite.

**Les aides financières** 9

**Tableau autonomies** 10

Pour l'été à venir, nous avons réussi à trouver un village vacances qui va nous permettre à nouveau de réaliser un «gros» séjour. Il a une situation idéale entre mer et montagne.

**Charte de qualité** 11

Pour ce qui concerne les séjours à l'étranger nous avons décidé de diminuer nos destinations devant une inflation des coûts qui nous auraient obligé à proposer des tarifs au delà de ce que nous estimons raisonnable. A cela s'ajoute également le contexte géopolitique instable avec la situation Ukrainienne ou celle entre la Palestine et Israël.

**Comprendre le catalogue** 12

**Pour vous inscrire** 13

Concernant le coût des séjours, nous avons réussi à contenir l'augmentation des séjours à 4% malgré une augmentation de toutes nos dépenses (hébergements 50%, transports 80%, alimentation 15%, salaires animateurs 18%, électricité, eau, essence...)

**Comprendre pictogrammes** 14

**Destinations France** 15

Toute l'équipe est à votre disposition pour vous orienter au mieux pour votre futur séjour. Les inscriptions en ligne (pour les adhérents) peuvent avoir lieu dès maintenant. Elles seront prises en compte par ordre d'arrivée, à partir du 4 janvier 2024.

**Destinations Etranger** 33

**C. G. et contrat de voyage 38/39**

Très belle année 2024 à vous, à vos proches, aux personnes qui vous sont chères.

Avec notre dévouement sincère.

Pour le Conseil d'Administration  
La Présidente,  
Noémie FONTENEAU

Pour l'Équipe des Salariés  
Le Directeur,  
Christophe VINCENT

**L'Association a pour but de promouvoir la laïcité, le pluralisme, la solidarité, la liberté et l'autonomie de toute personne. Ayant pour choix éducatifs la formation de la personne, à quelques niveaux que ce soit, l'Association veut donc tendre à :**

Favoriser la conquête de la liberté et de l'autonomie.



Favoriser l'engagement dans la société et la participation à l'évolution de celle-ci.

Favoriser la participation active de chacun, enfants jeunes, adultes, à son propre développement et donc être partie prenante des décisions qui le concerne.



Permettre à la personne de poser des actes et d'agi. en conformité avec ses choix, ou de savoir pourquoi elle ne respecte pas ses choix dans la réalisation de ses actes.



**De plus, le développement de ces principes s'exerce notamment par les moyens d'actions suivants :**



Des actions collectives sur les temps de loisirs auprès des différents publics dont les personnes handicapées, les enfants et les jeunes.

Des interventions (consultations, formations, informations) auprès de toutes personnes oeuvrant dans la vie sociale et le champ de l'Éducation Populaire.



Ainsi que toutes activités non interdites par les lois et règlements, qui favorisent la réalisation du présent objet.



## Participer à un séjour Cap Évasion, c'est :

- Découvrir de nouveaux horizons, être étonné devant des paysages inconnus, merveilleux, changer d'environnement.
- S'ouvrir aux autres par l'éducation à la différence :
  - Découvrir d'autres personnes pour mieux les comprendre, pour mieux se comprendre.
  - Apprendre à se respecter entre personnes qui vivent ensemble une aventure.
  - Découvrir une autre culture, un autre pays, vivre en prenant conscience du monde qui nous entoure.
- Être acteur et non consommateur dans une aventure collective où chacun à sa place.
- Vouloir mieux se connaître et participer à son propre développement.

**De plus, l'Association peut être amenée à prendre position sur tout sujet relevant de ses valeurs, ainsi qu'assurer l'information, la défense, la représentation de ses adhérents.**

## Nos groupes

Un de nos choix est de constituer des petits groupes de 5 à 7 participants (au sein d'un groupe de 22 participants ), afin de :

- Permettre à chaque participant de se sentir impliqué et d'être partie prenante du séjour.
- Faciliter la découverte du milieu environnant et la rencontre avec les habitants.
- Favoriser les échanges entre participants ainsi qu'entre participants et encadrants, ce qui facilitera l'accès de tous à l'information pour choisir les itinéraires et les activités...

## Nos responsables

Nous portons une grande attention à ce que les équipes soient diplômées ou expérimentées.

- Tous nos responsables sont formés pour être aptes à gérer les problèmes de la vie quotidienne.
- Ces responsables, ayant en majorité déjà eu plusieurs expériences dans le domaine de l'animation ou auprès du public concerné, tendent à :
  - Mettre en place les conditions nécessaires au sein du groupe pour l'enrichissement de tous.
  - Favoriser le progrès de chacun et son développement culturel et social.
  - Etablir des modes de rapports sociaux favorisant la solidarité, la concertation, le respect de chacun, la possibilité de faire des choix.
- Pour les séjours enfants, elles sont constituées d'une majorité de responsables ayant le BAFA ou le BAFD.

## L'alimentation

Sur la grande majorité de nos séjours, chacun participe à la confection des repas et selon les pays, nous nous adaptons aux coutumes locales ; aussi les habitudes alimentaires vont être modifiées tout en restant équilibrées.

- USA, pays des hamburgers et des «fast food».
- Italie, pizzas et pâtes sont les plats courants.

## Sécurité / hygiène

Nos séjours répondent à des normes d'hygiène et de sécurité bien précises que nous appliquons et qui reprennent entre autre, la réglementation Jeunesse et Sports ainsi que la réglementation VAO (Vacances Adaptées Organisées).

## Avant, Pendant et Après le séjour

- Avant le séjour, l'équipe d'animation prépare pour chaque participant un «Projet Aventure», petit document qui présente en détail : l'équipe, le séjour, les sites et les étapes, les activités possibles, quelques conseils pratiques. Ce document est disponible sur l'inscription en ligne de chaque participant et permet à chacun de préparer au mieux son séjour et d'être déjà investi dans ses vacances.
- Durant le séjour, l'équipe prendra des photos qui relatent le déroulement du séjour, les activités et les moments forts... Elles seront disponibles sur le site internet de l'Association pendant et après le séjour.
- Après le séjour, l'équipe rédige des comptes-rendus d'observation concernant chaque participant du séjour.

## Un mode d'hébergement

Nos groupes en France sont hébergés dans des structures type : MFR (Maison Familiale et Rurale), Appartements, Mobil-homes, Chalets, Gîtes. L'accueil se fait en chambres de 2 à 4 personnes.

Nos séjours itinérants à l'étranger sont hébergés en petits hôtels, auberges de jeunesse ou chez l'habitant.

Pour les séjours itinérants, le groupe porte son matériel, d'où la nécessité de choisir du matériel léger et de ne pas trop charger ses bagages.

## ORGANISATION DES DÉPARTS ET RETOURS

Les tarifs indiqués, pour chaque séjour, sont des prix «tout compris», au départ et au retour d'Orléans.

Afin de mieux répondre à vos attentes, nous organisons des départs et des retours à partir d'autres villes, sous réserve d'un nombre suffisant de participants (20 minimum) et d'un supplément financier.

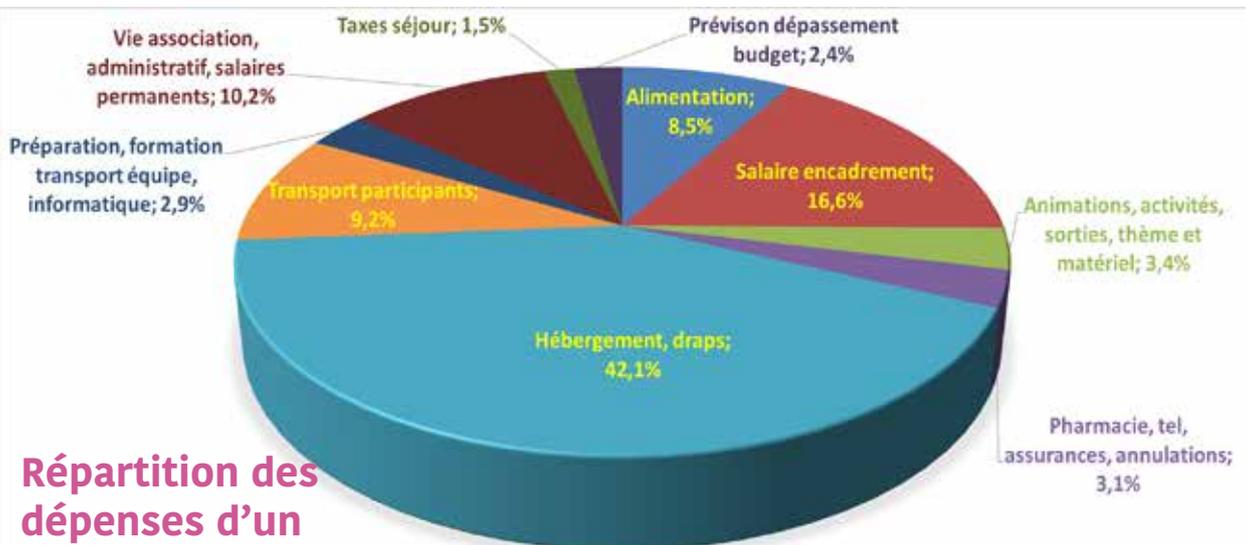
- 20 € (A/R) : Paris
- 40 € (A/R) : Blois, Lorris, Marly le Roi, Nemours, Tours
- 80 € (A/R) : Beauvais, Bernay, Etrepagny, Evreux, Gisors, Laon, Lisieux, Marsauceux, Parmain, Persan, Quessy, Quimquempoix, Rouen, Soissons, Vernon
- 120 € (A/R) : Alençon, Gevrey-Chambertin

Merci de nous consulter pour tout autre lieu : Cléon, Elbeuf, Mantes la Jolie, St Jean d'Heurs, Clermont Ferrand (liste non exhaustive).

- Toutes les précisions (heures et lieux) vous seront communiquées sur l'inscription en ligne, 15 jours à 3 semaines avant le départ.
- Nos équipes seront présentes sur les lieux de départ, 1/4 d'heure à l'avance, pour commencer la prise en charge des bagages et des dossiers.
- L'accueil des participants aura lieu à l'heure prévue et durera environ 30 minutes. En effet, compte-tenu de la rigidité des horaires de train et d'avion, et pour être à l'heure aux rendez-vous suivants, les retardataires ne pourront pas être attendus.

### SUR PLACE

Pour les accueils sur le lieu du séjour, les arrivées devront se faire le lundi 29 Juillet 2024 à partir de 10h00 et les départs le vendredi 16 Août 2024 avant 16h00.



### Répartition des dépenses d'un séjour 3 semaines en France : 2 500 €

\* L'Association a décidé depuis longtemps de proposer des tarifs de séjours par type d'hébergement, afin que les adultes puissent choisir leur destination en fonction du lieu ou du thème, plus qu'en fonction de leurs moyens financiers (les séjours aériens ne sont pas concernés).

\* Les responsables des séjours ont en gestion sur leur séjour, une partie du budget transport, le budget alimentation et le budget animation, activités, sorties et thème. Ils ont une ligne prévisionnelle pour chacune de ces dépenses, mais ce budget n'étant qu'un moyen au service d'une pédagogie, ils peuvent dépasser les sommes allouées sans être pénalisés (c.f. 2,4% de prévision de dépassement du budget).

## • **Sécurité, Respect de la personne, Individualisation et Maîtrise des coûts.**

Nos groupes se composent, pour une grande majorité, de 16 ou 22 participants repartis en sous-groupes de 5 à 7 participants. Toutes les équipes d'animation, hormis pour les séjours itinérants, sont composés de 4 (minimum) à 8 encadrants.

Le taux d'encadrement est de 1 pour 3 à 4 participants maximum.

## • **Avantages d'une équipe égale ou supérieure à 4 encadrants.**

- Sécurité en cas de maladie ou d'accident d'un animateur ou d'un adulte.
- Présence dans tous les lieux de l'hébergement à tout moment (douche, cuisine, chambre...).
- Rôles distincts et complémentaires. Formations diverses et adaptées.
- Prise d'une journée de repos hebdomadaire obligatoire pour les encadrants et mise en place des coupures journalières.
- Possibilité de petits groupes : 2, 3, 4 ou 5 adultes avec 1 animateur à chaque moment de la journée.
- Le groupe n'est pas tributaire d'un participant qui ne souhaite pas vivre une activité ou une sortie. Un animateur seul peut rester pour le prendre en charge.
- Référent de 3 ou 4 adultes pour la vie quotidienne.

## • **Avantages d'un acheminement en car et de l'utilisation des transports locaux (taxi, car, bus, tram, train, métro...).**

- Sécurité : les animateurs sont disponibles à tout moment (on ne peut pas être chauffeur et animateur).
- Des coûts inférieurs de plus de 50% pour l'acheminement, soit environ 100€ de gain sur le prix d'un séjour.
- Des chauffeurs professionnels de la route.
- Un moyen de transport disponible à chaque moment pour se déplacer en petit groupe (pas d'attente du minibus).
- Une rencontre et des échanges avec la population locale.

## • **Avantages de la Gestion Libre.**

- Un petit déjeuner individualisé : chaque adulte peut déjeuner au réveil, avant ou après sa douche, seul ou avec d'autres participants, à l'horaire qu'il souhaite.
- Des quantités adaptées et adaptables à tout moment.
- Des choix de menus faits par les participants à chaque repas et notamment pour les anniversaires et les animations.
- Un outil pédagogique :
  - Participation des adultes qui le souhaitent.
  - Valorisation des capacités.
  - Rôle et reconnaissance dans le groupe.
  - Apprentissages divers, pas seulement en terme de cuisine, mais aussi au niveau dextérité, maîtrise et organisation.



## TRAITEMENT MÉDICAL

Pour tous nos séjours, nous demandons à tous les participants de faire réaliser le conditionnement des traitements médicaux en sachet-dose à administrer. Vous pouvez nous contacter pour trouver la pharmacie la plus proche de chez vous apte à réaliser cette opération ainsi que pour tous renseignements complémentaires. Nous pouvons faire réaliser à votre demande le conditionnement en sachet-dose à notre pharmacie si les documents nécessaires nous sont transmis pour le 31 mai 2024.

## L'ARGENT PERSONNEL

- L'argent personnel est exclusivement réservé aux achats personnels des participants et ne peut en aucun cas servir au financement de quelque activité que ce soit. En effet, les prix de nos séjours sont «tout compris».
- Sur chaque séjour, pour tous les adultes qui le souhaitent, le responsable du séjour pourra aider à gérer ce budget.
- Nous vous conseillons 20 à 30 € par semaine, en plus du budget cigarettes. Afin d'éviter les manipulations d'argent au moment des départs, nous vous demandons de nous adresser cet argent soit lors du 1er acompte, soit au plus tard lors du règlement du solde du séjour.

Nous le transmettrons à notre responsable de séjour qui le mettra à disposition des adultes lors du séjour. Seul cet argent confié sera sous notre responsabilité.

- À la demande, une attestation indiquant les sommes confiées et dépensées pourra vous être transmise.

**Aucun suivi des dépenses avec justificatifs ne sera effectué lors des séjours.**

## NOUS VOUS CONSEILLONS

Éviter d'emporter tout vêtement ou objet, inutile et de valeur, car notre assurance ne couvre pas la perte ou la détérioration de ces objets personnels.

## LAVAGE DU LINGE

Des moments seront prévus pour laver le linge. Cependant, celui-ci ne sera pas nécessairement lavé, avant de rentrer chez vous. Nous ne serons pas responsables des problèmes liés au lavage.

## LE COURRIER / NOUVELLES PENDANT LES SÉJOURS

- Sur chaque séjour : nous demandons aux participants d'écrire au moins une carte postale à leur famille. Cette carte sera offerte par l'Association. Si vous souhaitez plus de correspondance, merci de nous indiquer l'adresse à laquelle vous souhaitez que le courrier soit envoyé.
- Séjours en France : sur les documents «infos-départ» et le Projet Aventure, nous vous communiquerons, avant les séjours, les adresses des lieux d'hébergement où vous pourrez écrire au participant.
- Séjours à l'étranger et itinérants : il n'est pas possible d'envoyer du courrier au groupe, mais nous vous proposons deux solutions pour faire passer un message à un vacancier :
  - Demander à celui-ci qu'il vous appelle, régulièrement, par téléphone (prévoir l'argent personnel en conséquence).
  - Nous appeler à l'Association et nous ferons passer le message à notre responsable, avec lequel nous sommes en contact tous les 2 jours.

**Des nouvelles pendant les séjours :**

**Appelez-nous au : 02.38.75.14.12**

**du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h et de 14h à 17h**

**Peu de séjours sont équipés de téléphone où l'adulte peut être joint.**

**Des solutions existent pour vous aider à financer vos projets de vacances, par le droit à la compensation ou par des dispositifs publics ou privés qui peuvent réduire la facture de votre séjour.**

## Maisons Départementales des Personnes Handicapées (M.D.P.H)



Les bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peuvent évaluer dans le volet «frais exceptionnels et charges spécifiques», le surcoût lié au handicap qui peut être pris en charge. De même, les frais liés au transport jusqu'au lieu de séjour peuvent être intégrés au volet «surcoûts liés au transport».

Au vu des longs délais d'instruction, ne tardez pas à constituer votre dossier, sur présentation du bon de réservation dans un premier temps, et d'une facture acquittée dans un deuxième temps, pour le versement de l'aide.

Les personnes n'étant pas sous le régime de la PCH peuvent également solliciter les MDPH, via le Fond Départemental de Compensation (FDC) destiné à compléter le financement lié au handicap.

Rapprochez-vous de votre MDPH pour en savoir plus sur les modalités.

(<http://www.mdph.fr>)

## Dispositifs publics d'aide sociale



Collectivités territoriales (Conseil Départemental, Conseil Régional) : elles peuvent accorder des aides financières sous conditions de ressources.

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) : les CCAS peuvent également être sollicités dans le cadre d'une recherche d'aide exceptionnelle, liée à une organisation de vacances.

(<https://www.unccas.org>)

## Autres



Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : les aides de la CAF sont accordées sous certaines conditions. N'oubliez pas de joindre au dossier d'inscription l'aide qui peut vous être accordée. (<http://www.caf.fr>)

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM): votre CPAM dispose de services sociaux qui peuvent être sollicités. (<https://www.ameli.fr>)

## Agences Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)



L'ANCV est un acteur majeur du tourisme social dont la mission est de soutenir le départ en vacances des personnes qui en sont le plus éloignées.

Les Aides aux Projets Vacances ANCV (APV ANCV) sont ouvertes aux vacanciers remplissant certaines conditions de ressources et dont le séjour n'excède pas 22 jours. Il doit entre autre se dérouler en France ou dans l'Union Européenne (UE) et le prestataire de vacances doit posséder l'agrément ANCV (CAP EVASION en est pourvu). Les informations pour construire votre dossier sont disponibles sur le site internet ANCV.

(<http://www.ancv.com/les-aides-aux-projets-vacances-apv>)

## IMPORTANT

Nous rappelons que nos séjours ne permettent pas d'accueillir des participants nécessitant une aide ambulatoire (fauteuil roulant, déambulateur) et ce pour différentes raisons :

- place dans nos véhicules,
- hébergements non adaptés à ce type d'accueil,
- équipes en nombre insuffisant pour une telle prise en charge.

De même, toute prise en charge médicale ou tout handicap sensoriel, devra nous avoir été signalé lors de la préinscription, afin que nous puissions valider ou non les capacités de nos équipes et du lieu d'accueil à cette prise en charge spécifique (diabète insulino-dépendant, surdité, cécité, grande difficulté à la marche, nécessité d'un appareil respiratoire...).

Si nous ne sommes pas avertis, lors de la préinscription et si cela n'est pas précisément mentionné sur le dossier d'inscription, nous nous réservons le droit de ne pas accepter l'adulte au moment de la prise en charge ou de mettre fin au séjour de manière anticipée.

**La constitution de groupes homogènes** est un des facteurs essentiels au bon déroulement des séjours vacances.

Aussi, pour vous aider à choisir un séjour adapté aux possibilités de chaque adulte et dans l'intérêt des participants, nous vous indiquons un tableau des autonomies pour les séjours vacances. Merci de vous y référer.

## TABLEAU DES AUTONOMIES

### Psychique et Mental

**A**

**«Très Autonome»**

Sociable, dynamique, participe.  
Présence discrète de  
l'encadrement.



### Physique

**1**

**Pas de problème moteur**

Bon marcheur.

**B**

**«Autonome»**

Nécessité d'intervenir dans différents domaines (prise de médicaments, argent personnel, activités...). Juste à stimuler dans les actes de la vie courante (habillement, toilette, repas...). Accompagnement actif.



**2**

**Pas de problème moteur**

Se déplace sans difficulté  
pour de petites promenades.  
«Fatigable».

## 10 ENGAGEMENTS

### L'Association Cap Évasion s'engage à :

- 1** - Proposer des séjours adaptés aux différentes autonomies pour répondre aux désirs et besoins de chaque vacancier.
- 2** - Proposer des catégories de séjours à des prix permettant que la destination soit choisie uniquement en fonction des envies du vacancier et non pas de ses moyens financiers.
- 3** - Privilégier les petits groupes pour favoriser des relations de qualité dans un climat de sécurité.
- 4** - Respecter le rythme biologique de chaque vacancier ainsi que son équilibre alimentaire.
- 5** - Recruter des animateurs et responsables qualifiés et/ou expérimentés et veiller à une complémentarité de l'équipe d'animation.
- 6** - Former les équipes d'animation et assurer un suivi dans leur préparation de séjour.
- 7** - Envoyer à chaque vacancier le «Projet Aventure» de son séjour pour lui permettre de préparer et de s'approprier ses futures vacances.
- 8** - Être attentif aux informations données dans les dossiers d'inscription pour assurer un suivi rigoureux.
- 9** - Mettre à la disposition des équipes d'animation un matériel pédagogique adapté au séjour.
- 10** - Maintenir une relation permanente entre le séjour, l'Association et le représentant légal du vacancier (n° de téléphone de permanence).

Intitulé du séjour

Dates du séjour

Lieu du séjour

Autonomie du séjour

Transports  
Durée du trajet

Mode d'hébergement

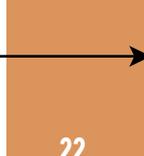
Type d'alimentation  
du séjour

Modalités particulières  
d'accueil

Informations  
hébergement

Transport sur place

Hébergement



22

## TIGNES - 73 TIGNES EN ÉTÉ



### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

21 jours / 20 nuits

2 400 €.

7/8 participants x 3 groupes soit 22 participants A1/A2

7/8 participants x 3 groupes soit 22 participants B1/B2

12 encadrants dont un directeur, un anim. sanitaire



### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Parc national de la Vanoise :** partez à la découverte de la biodiversité, des paysages et du patrimoine exceptionnel qu'offre ce joyau.

**La fabrication du Beaufort :** amateur de fromage venez découvrir les secrets de la fabrication du Beaufort à Bourg St Maurice.

**Glacier de la Grande Motte :** profitez d'un paysage à couper le souffle. Monter à bord du funiculaire et venez découvrir l'enblème de la station de Tignes.

**Déguster les produits locaux :** la tomme de Savoie, les crozets ou encore la fondue feront partie de votre voyage Savoyard.

**Mais également...** jeux sportifs : pétanque, jeux de ballons, mini golf ainsi que des activités manuelles et jeux de société seront au programme de vos vacances.



### HÉBERGEMENT

Vous serez hébergés à la résidence «Le Hameau du Borsat» située à 2100 m d'altitude. Tignes est une station sportive qui propose de nombreuses activités sportives en pleine air. Vous logerez dans des appartements de 4 personnes. Vous pourrez admirer la montagne depuis vos balcons.



\* + 15€ d'adhésion annuelle

Activités durant le séjour

Durée du séjour

Prix du séjour (hors adhésion et acheminement)  
Le nombre de participants et l'encadrement

Si vous avez déjà adhéré à notre Association, vous pouvez vous préinscrire directement en ligne sur notre site internet :

[www.cap-evasion.fr](http://www.cap-evasion.fr)

rubrique «Inscription» puis «votre inscription en ligne».

Vous pouvez bien sûr nous contacter pour plus de renseignements ou si vous avez besoin d'être conseillé pour faire votre choix de séjour.

Si vous êtes nouvel adhérent, appelez au :

**02.38.75.14.12**

Nos horaires d'ouverture :  
lundi au vendredi de  
9h à 12h et 14h à 17h.



### Pré-inscription à nos séjours vacances

#### Identification du participant

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>
Période du séjour	<input type="text"/>

[Se pré-inscrire à un séjour](#)

[Compléter, consulter ou imprimer votre dossier](#)

[Nouvel adhérent](#)

#### Vos inscriptions en cours

Séjour	Statut	Action/Impression
BUCHY du 30-07-2023 au 19-08-2023	Inscription validée	<a href="#">Dossier</a> <a href="#">Bon réservation</a> <a href="#">Contrat</a>
MAULEON du 31-07-2022 au 20-08-2022	Inscription validée	

#### Vos pièces jointes

Type de pièces jointes	Statut	Choix du fichier
Carte d'identité ou passeport	Manquant	<a href="#">Visualiser</a> Choisir le fichier : aucun fichier sélectionné
Attestation assurance maladie ou carte vitale	Manquant	<a href="#">Visualiser</a> Choisir le fichier : aucun fichier sélectionné
Attestation d'affiliation à une mutuelle	Vérité	<a href="#">Visualiser</a> Choisir le fichier : aucun fichier sélectionné
Ordonnance(s) médicale(s)	Vérité	<a href="#">Visualiser</a> Choisir le fichier : aucun fichier sélectionné
Documents divers	Manquant	<a href="#">Visualiser</a> Choisir le fichier : aucun fichier sélectionné
Photo d'identité	Manquant	<a href="#">Visualiser</a> Choisir le fichier : aucun fichier sélectionné
Contrat de voyage signé	Vérité	<a href="#">Visualiser</a> Choisir le fichier : aucun fichier sélectionné

[Sauvegarder les pièces jointes](#)

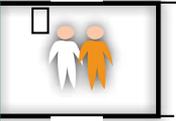
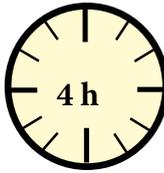
[Quitter](#)

#### Vos documents de séjour à télécharger

Type de documents	Statut	Action
Plan du lieu de départ	Présent	<a href="#">Télécharger</a>
Convocation et horaires de départ	Présent	<a href="#">Télécharger</a>
Fiche convoyage	Présent	<a href="#">Télécharger</a>
Étiquettes bagages	Présent	<a href="#">Télécharger</a>
Fiche trousseau	Présent	<a href="#">Télécharger</a>
Le projet aventure	Manquant	<a href="#">Télécharger</a>
Plan du lieu de séjour	Présent	<a href="#">Télécharger</a>

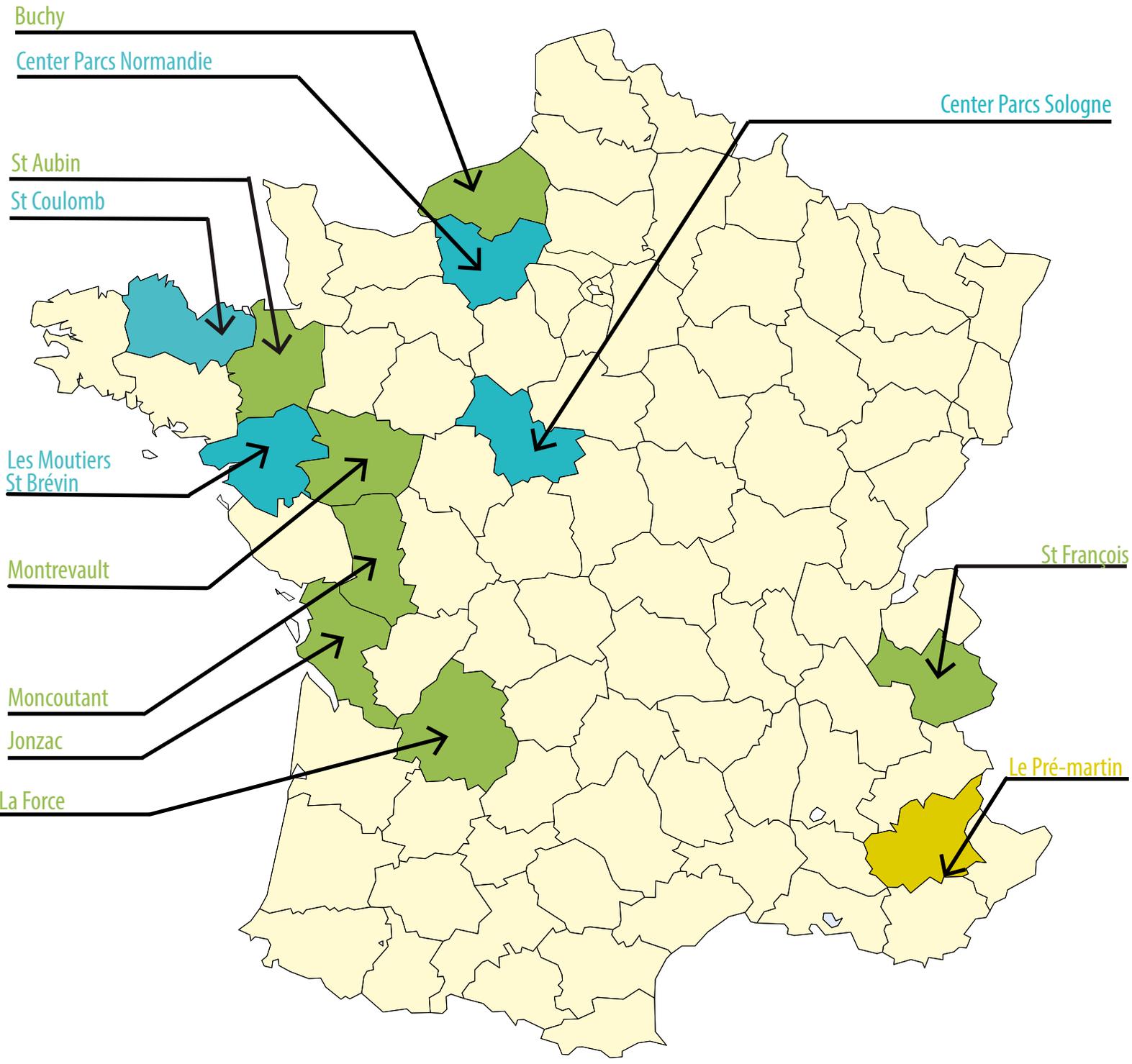
POUR VOUS INSCRIRE

# COMPRENDRE NOS PICTOGRAMMES

	Nombre de participants et d'encadrants		Mobil-home (MH)
	Hébergement de plain-pied		Gîte
	Hébergement avec escalier		Maison
	Hébergement avec ascenseur		Appartement ou petit hôtel
	Couple possible		Gestion libre
	Autonomie A		Pension complète
	Autonomie B		Documents
	Chambre seul + 200 €		Temps trajet
	Voyage car de tourisme		Sur place voiture

# SÉJOURS FRANCE

## 28 JUILLET AU 17 AOÛT 2024 - 21 JOURS



MER et EAU

RÉGION

MULTI-THEMES

# BUCHY - 76

## BIOTROPICA - LES JARDINS ANIMALIERS



B1/B2



VOYAGE



MAISON



GESTION LIBRE



PLAIN-PIED ET ÉTAGE



VOITURE SUR PLACE

### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 500€ \***

7/8 participants x 3 groupes soit 22 participants

8 encadrants dont un directeur, un anim. sanitaire et un anim. cuisine



### HÉBERGEMENT

La Maison Familiale et Rurale vous accueillera au coeur du centre-ville de Buchy. Vous logerez en chambre de 2 à 3 participants. Vous profiterez des vacances en ville tout en étant au plus proche de la nature. Rouen se trouve à 25km et Dieppe à 50km.

### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Biotropica** : partez à la découverte des 9 univers animaliers comme la brousse africaine, la serre tropicale ou bien encore le bush australien.

**Rouen** : visitez la capitale de la Normandie en découvrant le centre-ville et ses maisons à pans de bois.

**Déguster les produits locaux** : les amoureux de fromage seront ravis avec le Camembert, le Neufchâtel, le Livarot et pour les gourmands, la tarte normande et la confiture de lait.

**Mais également...** Activités manuelles, pétanque et jeux de ballons seront de la partie. Réveil sportif (gym douce,...) et soirées dansantes seront au programme de vos vacances.



# LA FORCE - 24

## BERGERAC ET SES GABARES



B1/B2



VOYAGE



MAISON



GESTION LIBRE



PLAIN-PIED ET ÉTAGE



VOITURE SUR PLACE



### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 500 € \***

7/8 participants x 3 groupes soit 22 participants

8 encadrants dont un directeur, un anim. sanitaire et un anim. cuisine



### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Bergerac** : partez à la découverte de cette ville médiévale de caractère et de charme.

**Château de Bridoire** : visitez ses 15 pièces meublées, ses écuries avec chevaux et mini poneys mais aussi ses 100 jeux d'antan.

**Déguster les produits locaux** : commencez par un bon confit de canard puis un morceau de cabecou (fromage) et pour finir un merveilleux gâteau au noix ..

**Mais également...** animations sportives quotidiennes : terrain de foot, aire de basket et bien sûr des soirées dansantes seront au programme de vos vacances.



### HÉBERGEMENT

Vous logerez à la Maison Familiale et Rurale du Bergeracois dans la commune de La Force. Vous serez 2 à 3 personnes par chambre. La Force se trouve à seulement 9km de Bergerac, fière cité au bord de la Dordogne.

\* + 15€ d'adhésion annuelle

# MONCOUTANT - 79

## PUY DU FOU



ÉTÉ 2024  
28 juillet  
au  
17 août



B1/B2



VOYAGE



MAISON



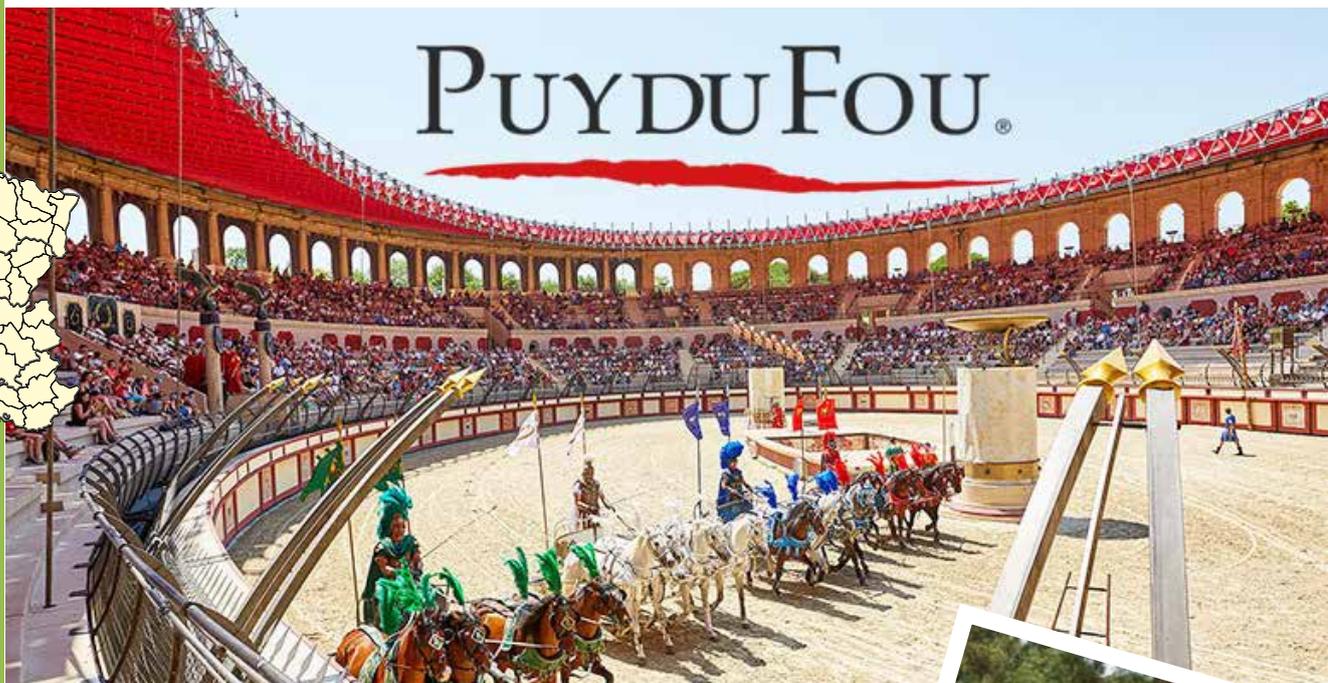
GESTION LIBRE



ÉTAGE



VOITURE SUR PLACE



# PUY DU FOU®

**VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :**

**21 jours / 20 nuits**

**2 500 € \***

7/8 participants x 3 groupes soit 22 participants

8 encadrants dont un directeur, un anim. sanitaire et un anim. cuisine



### HÉBERGEMENT

La Maison Familiale et Rurale vous accueillera au coeur du centre-ville de Moncoutant. Vous logerez en chambre de 2 à 3 personnes. Vous profiterez des vacances en ville tout en étant au plus proche de la nature. La ville de Bressuire est à seulement 17km.

### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Le parc du Puy du Fou :** partez pour un spectaculaire voyage dans le temps, des Romains au 20ème siècle grâce aux divers spectacles.

**Festival de la photo :** tout en vous baladant dans Moncoutant, découvrez 10 sites d'expositions de photos XXL à ciel ouvert.

**Déguster les produits locaux :** le scofa (pâtisserie semblable à un mille-feuille crémeux et croquant), le tourteau fromagé ou le broyé du Poitou seront à déguster en dessert.

**Mais également...** marché hebdomadaire, balade à Moncoutant, pétanque et blind-test seront au programme de vos vacances.



# SAINT AUBIN - 35

## RENNES ET BRETAGNE



B1/B2



VOYAGE



MAISON



GESTION LIBRE



CHAMBRE SEUL



PLAIN-PIED ET ÉTAGE



VOITURE SUR PLACE



### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 500€ \***

7/8 participants x 3 groupes soit 22 participants

8 encadrants dont un directeur, un anim. sanitaire et un anim. cuisine



### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Rennes** : découvrez un passé prestigieux, un présent foisonnant de contrastes, aux portes de la Bretagne.

**Dinan** : vivez un moment entre détente et découverte. Balade, les pieds dans l'eau, sur sa plage ainsi que dans la cité médiévale.

**Déguster les produits locaux** : au menu, galettes bretonnes complètes puis crêpes bretonnes avec son caramel au beurre salé..

**Mais également...** jeux de palets bretons, marché le mardi, pêche à l'étang communal, tournois de pétanque et activités manuelles seront des moments inoubliables de vos vacances.



### HÉBERGEMENT

Vous serez hébergés au sein de la Maison Familiale et Rurale de Saint Aubin d'Aubigné, à proximité des commerces et des transports locaux. Vous logerez en chambre de 2 à 3 participants. La ville de Saint Aubin d'Aubigné est située à 18km de Rennes.

\* + 15€ d'adhésion annuelle

# JONZAC - 17

## CENTRE AQUATIQUE LES ANTILLES



ÉTÉ 2024

28 juillet  
au  
17 août



A1/A2 - B1/B2



VOYAGE



MOBIL-HOME



GESTION LIBRE



COUPLE / CHAMBRE SEUL



PLAIN-PIED



VOITURE SUR PLACE



### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 500 € \***

4/6 participants x 4 groupes soit 22 participants

7 encadrants dont un directeur et un anim. sanitaire



### HÉBERGEMENT

Vous serez hébergés au camping 4 étoiles «Les Castors». Votre mobil-home sera composé de 3 chambres de 2 personnes. La commune de Jonzac est située dans le département de la Charante-Maritime, entre Angoulême 59km et Bordeaux à 87km.

### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Les Antilles de Jonzac** : profitez de ce magnifique centre aquatique avec son espace ludique dans son écrin tropical : le lagon avec ses vagues, les cascades, les jets d'eau, le bain romain à 35°C, le toboggan.

**Pons** : visitez cette cité médiévale qui propose un riche patrimoine hérité du Moyen-Age. Sillonnez les ruelles pour atteindre la sinueuse rivière, la Seugne.

**Déguster les produits locaux** : la galette charentaise sera à déguster avec votre café/thé. La jonchée, fromage frais enveloppé dans du jonc, est traditionnellement dégusté en dessert. Ce sera à vous de voir comment vous le préférez.

**Mais également...** tournois de football, de basket-ball au terrain multisports, piscine du camping ainsi que les nombreuses animations organisées par votre équipe d'animation seront au programme de vos vacances.



# MONTREVAULT - 49

## ZOO DE BOISSIÈRE DU DORÉ



A1/A2 - B1/B2



VOYAGE



GÎTE



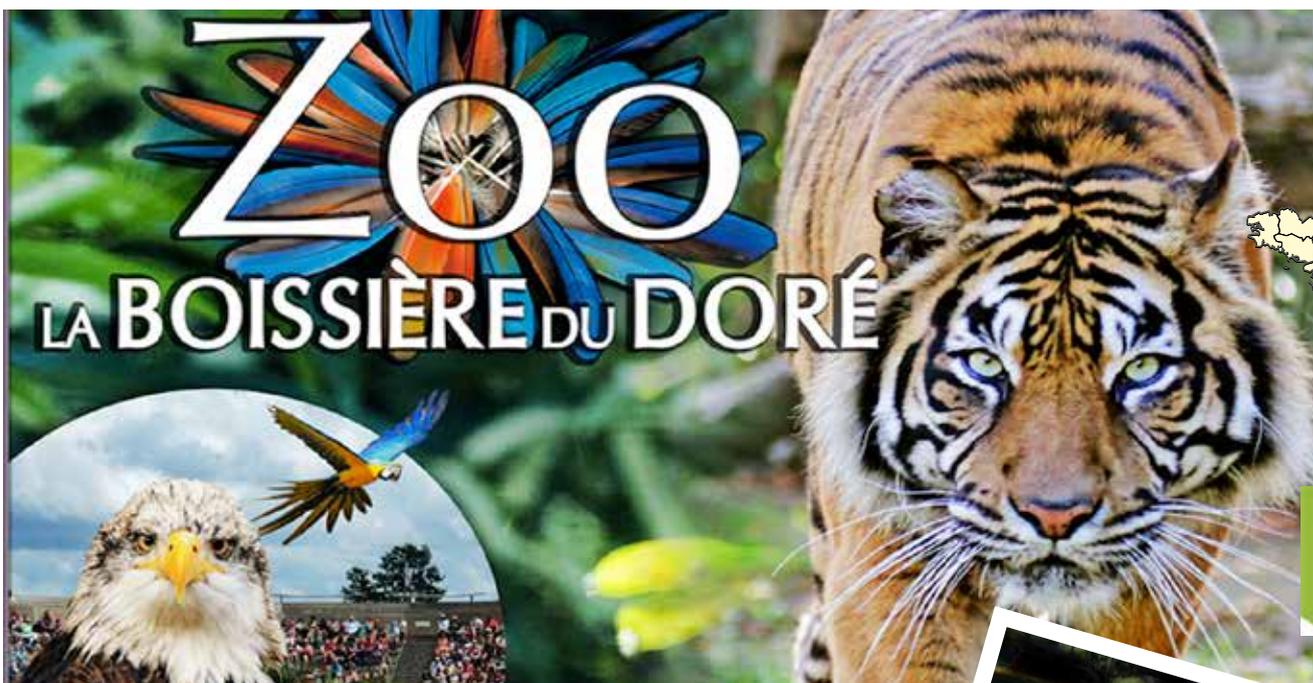
GESTION LIBRE



PLAIN-PIED



VOITURE SUR PLACE



### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

21 jours / 20 nuits

2 500 € \*

6/8 participants x 3 groupes soit 22 participants

7 encadrants dont un directeur et un anim. sanitaire



### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Zoo la Boissière du Doré** : voyagez le temps d'une journée, autour du monde, à la rencontre de plus de 1100 animaux sauvages, rares, dans un cadre naturel préservé et ombragé.

**Nantes** : partez à la découverte du site «Les machines de l'île» avec ce fameux éléphant.

**Déguster les produits locaux** : pour les gourmands quelques douceurs feront partie de vos vacances comme le paté aux prunes, les bottereaux ou le crémet d'Anjou. Ne passez pas à côté du fouée.

**Mais également...** pétanque, piscine, ateliers créatifs et culinaires, pêche à l'étang, seront au programme de vos vacances.



### HÉBERGEMENT

Vous serez hébergés dans 3 gîtes mitoyens, à La Barbotine, à proximité de la Loire entre Angers, à 52km, et Nantes, à 50km. Vous logerez en chambre de 2 participants.

\* + 15€ d'adhésion annuelle

# SAINT FRANÇOIS - 73

## LA MONTAGNE ÇA VOUS GAGNE



A1/A2 - B1/B2



VOYAGE



APPARTEMENT



GESTION LIBRE



COUPLE / CHAMBRE SEUL



PLAIN-PIED ET ÉTAGE



VOITURE SUR PLACE



### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

21 jours / 20 nuits

2 500 € \*

11 participants x 2 groupes soit 22 participants A1/A2

7/8 participants x 3 groupes soit 22 participants B1/B2

12 encadrants dont un directeur, un anim. sanitaire



### HÉBERGEMENT

Vous serez hébergés dans des appartements de 3 à 5 personnes pour les A et de 4 à 6 personnes pour les B. Vous serez tous à la résidence «Odalys Bellevue». La station dispose d'une piscine.

### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Balades ou randonnées** : partez à la découverte de la montagne et émerveillez-vous devant des paysages époustouffants.

**Fêtes de station** : animations, manifestations, événements, courses sportives, festivals, spectacles, concerts... à St François vous ne vous ennuierez pas.

**Déguster les produits locaux** : la tartiflette, les crozets, le beaufort mais encore la fondue seront à déguster au moins une fois durant votre séjour à la montagne.

**Mais également...** profitez d'un moment dans l'eau à la piscine pour admirer la montagne. Pétanque, jeux de raquettes seront aussi de la partie pour les plus sportifs.



# CENTER PARCS NORMANDIE

## LES BARILS - 27



A1/A2 - B1/B2



VOYAGE



COTTAGE



GESTION LIBRE



COUPLE



PLAIN-PIED



VOITURE SUR PLACE



### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 500 € \***

**6 participants x 4 groupes** soit 24 participants

**6 encadrants** dont un directeur, un anim. sanitaire



### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Aqua Mundo** : rivière douce ou sauvage, piscines intérieure et extérieure, l'arbre à eau et les toboggans sont là pour que vous passiez un bon moment. Détente et amusement seront au rendez-vous pour les amoureux de l'eau.

**Le domaine** : vous pourrez profiter de vos vacances d'été dans un lieu ombragé. Vous pourrez explorer Center Parcs Normandie en vous baladant à pied ou en rosalie. La mini-ferme avec ses animaux, en toute liberté, émerveilleront les amoureux de nature.

**Déguster les produits locaux** : la pomme sous toutes ses formes: en jus, en tarte... Le pont-l'évêque, le camembert.

**Mais également...** pétanque, jeux de société, activités manuelles, jeux de balles seront au programme.



### HÉBERGEMENT

Vous serez hébergés dans des cottages confort 8 personnes, en chambre de 2, au sein du domaine «Les Bois Francs». Center Parcs se situe sur la commune Les Barils dans l'Eure.

Les nuits du dimanche 28 juillet 2024 et du vendredi 16 août 2024 se dérouleront à l'hôtel.

\* + 15€ d'adhésion annuelle

# CENTER PARCS SOLOGNE

## CHAUMONT SUR THARONNE - 41



A1/A2 - B1/B2



VOYAGE



COTTAGE



GESTION LIBRE



COUPLE



PLAIN-PIED



VOITURE SUR PLACE



### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 500 € \***

**6 participants x 4 groupes** soit 24 participants

**6 encadrants** dont un directeur, un anim. sanitaire



### HÉBERGEMENT

Vous serez hébergés au sein du domaine «Les Hauts de Bruyères». Vous serez logés dans des cottages confort de 8 personnes en chambre double. Center Parcs se situe à Chaumont sur Tharonne dans le Loir et Cher.

Les nuits du dimanche 28 juillet 2024 et du vendredi 16 août 2024 se dérouleront à l'hôtel.

### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Aqua Mundo** : profitez à volonté des joies de la piscine avec ses bassins intérieurs et extérieurs ainsi que ses attractions telles que la rivière sauvage, les toboggans et la piscine à vagues. Vous pourrez passer un moment de détente dans le bain à bulles.

**Balade dans le domaine de Center Parcs** : partez à la découverte du parc, à pied, en rosalie. Vous pourrez y découvrir le parc aux daims ainsi que les animaux qui se baladent.

**Déguster les produits locaux** : la fameuse tarte tatin, le selles-sur-cher, les rondiaux de Sologne feront partie de votre voyage dans le Loir et Cher..

**Mais également...** pêche, pétanque, visite de la ferme, jeux de société, activités manuelles seront au programme de vos vacances.



# LES MOUTIERS EN RETZ - 44

## ESCALE SUR LA CÔTE SAUVAGE



A1/A2 - B1/B2



VOYAGE



MOBIL-HOME



GESTION LIBRE



COUPLE



VOITURE SUR PLACE



### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 500 € \***

**4/6 participants x 4 groupes** soit 22 participants

**7 encadrants** dont un directeur, un anim. sanitaire



### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Salines de Millac** : venez découvrir le métier du paludier dans un environnement naturel et sauvage.

**Balades sur la côte** : point de départ idéal pour de nombreuses découvertes : le port du Collet, les cabanes de pêche. Vous pourrez découvrir de la plage, l'île de Noirmoutier et son fameux pont qui vous y conduit.

**Le Curé Nantais** : venez découvrir à Pornic, la fabrication et la dégustation du fromage au lait cru «le Curé Nantais».

**Déguster les produits locaux** : les moules de bouchot, les huîtres de la baie, la fraiserie (glacier) feront partie de votre voyage en Loire Atlantique..

**Mais également...** animations et soirées organisées par votre équipe d'animateurs, ateliers bien-être, réveil musculaire, activités manuelles sur coquillages et galets, tournois de pétanque seront au programme de vos vacances.



### HÉBERGEMENT

Vous serez accueillis au camping 3 étoiles «L'Hermitage des Dunes», avec un accès direct à la plage. Les Moutiers en Retz est un petit havre de paix idéal pour les amateurs de repos en bord de mer.

\* + 15€ d'adhésion annuelle

# SAINT BREVIN - 44

## DUNE DE JADE



A1/A2 - B1/B2



VOYAGE



MOBIL-HOME



GESTION LIBRE



COUPLE



VOITURE SUR PLACE



### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 500 € \***

**4/6 participants x 4 groupes** soit 22 participants

**7 encadrants** dont un directeur, un anim. sanitaire



### HÉBERGEMENT

Vous serez hébergés au camping 3 étoiles «La Dune de Jade». Il vous offre un accès direct à la Plage des Pins. Saint Brevin les Pins bénéficie d'un environnement remarquable avec près de 8 km de plages de sable fin et de dunes boisées.

### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Le Serpent de l'Océan** : venez découvrir, au rythme des marées, une sculpture monumentale en aluminium. Elle mesure 130 m de long.

**Pornic** : à bord du petit train touristique, découvrez les richesses de son vieux port ainsi que de son château surplombant une charmante digue en bois.

**Mini-golf du château d'eau** : prenez le temps au golf miniature dans un cadre boisé et fleuri à proximité de la mer.

**Dégustez les produits locaux** : la moule de bouchot, la salicorne, le sel de mer, et le caramel salé feront partie de votre voyage en Loire Atlantique.

**Mais également...** animations et soirées organisées par votre équipe d'animateurs, tournois de pétanque, mölkky et ping pong sans oublier les jeux de société et activités manuelles seront au programme de vos vacances.



# SAINT COULOMB - 22

## ENTRE ST MALO ET CANCALE



A1/A2 - B1/B2



VOYAGE



MOBIL-HOME



GESTION LIBRE



COUPLE



VOITURE SUR PLACE



### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 500 € \***

4/6 participants x 4 groupes soit 22 participants

7 encadrants dont un directeur, un anim. sanitaire



### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**St Malo** : cité corsaire, capitale de la mer... Quels que soient les qualificatifs qui lui sont attribués, St Malo respire un parfum d'aventure. Historique, portuaire, balnéaire, c'est la ville maritime aux mille pépites.

**Cancale** : petit port breton pittoresque, ancré dans la baie du Mont Saint Michel, cette ville vous permettra de découvrir les maisons des pêcheurs qui s'adossent à la falaise.

**Déguster les produits locaux** : pour les gourmands, les gavottes, galettes et palets bretons feront partie de vos vacances.

**Mais également...** balade et baignade sur les différentes plages. Jeux de plage, pétanque, activités manuelles et artistiques. Vive les vacances.



### HÉBERGEMENT

Vous séjournerez au camping 3 étoiles «des Chevrets». St Coulomb est située entre St Malo et Cancale. Le camping a un accès direct à deux plages : la plage des Chevrets et la plage des Mites.

\* + 15€ d'adhésion annuelle

# MOMENTS FORTS DES DEPARTS





# ANNOT - 04

## VILLAGE VACANCES PRÉ MARTIN



Avec le Pré Martin vous avez aussi bien la mer, la montagne et la découverte d'une région riche en histoires et en visites.

### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 400 € \***

**4 groupes de 27 participants répartis  
en chalets de 5 personnes**  
soit 108 participants

**28 animateurs**  
soit 7 encadrants par groupe  
dont 1 animateur sanitaire

**1 directeur, 1 adjoint, 1 économiste,  
1 animateur spécifique**

### HÉBERGEMENT

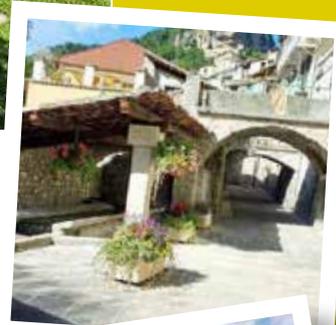
Le village vacances du Pré Martin est composé de 28 chalets.

Vous trouverez dans chaque chalet une pièce de vie, 2 chambres de 2 personnes, 1 terrasse avec une table de pique nique en bois.

### LOCALISATION

Le village d'Annot :

- 80 km de Nice
- 20 km du Lac de Castillon
- 40 km de Colmars
- 14 km d'Entrevaux



Après Ker Al Lann, Penn ar Pont et Bersac, nous vous proposons le Pré Martin comme nouveau village vacances pour vivre un séjour tous ensemble. C'est un village de chalets éparpillés parmi les arbres d'un ancien verger. Il a vue sur les falaises de grès (700 mètres d'altitude) et il se situe sur la commune de Annot. Annot est une cité médiévale qui est située en région **PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

\* + 15€ d'adhésion annuelle

# LE PRÉ MARTIN - 04

## ENTRE MONTAGNE ET MER



A1/A2 - B1/B2



VOYAGE



CHALET



GESTION LIBRE



COUPLE



CHAMBRE SEUL



PLAIN-PIED



VOITURE SUR PLACE

30

### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 400 € \***

**9 participants x 3 groupes** soit 27 participants A1/A2

**9/3 participants x 3 groupes** soit 27 participants B1/B2

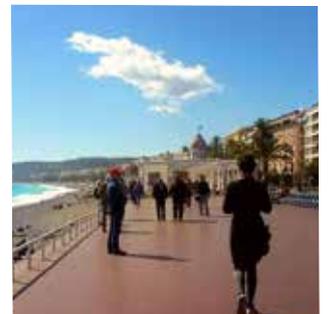


### COLMARS

Cité médiévale au charme pittoresque. Découvrez cette ville active et arrêtez-vous au fort de Savoie, ancienne garnison militaire du 17<sup>ème</sup> siècle. Profitez-en pour vous balader en moyenne montagne et découvrez des splendides paysages.

### NICE

Partez à la découverte de sa beauté, son histoire, son architecture et ses espaces naturels. La capitale de la Côte d'Azur vous émerveillera. Après une balade sur la Promenade des Anglais, profitez de la mer Méditerranéenne pour vous baigner dans cette eau calme et bleue.



### DÉGUSTATIONS LOCALES

La caillette d'Annot et la tomme d'Annot seront à déguster avec la Socca Niçoise au four ou à la poêle. Elle remplacera votre morceau de pain.

\* + 15€ d'adhésion annuelle

# LE PRÉ MARTIN - 04

## GORGES DU VERDON



A1/A2 - B1/B2

### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 400 € \***

**9 participants x 3 groupes** soit 27 participants A1/A2

**9 participants x 3 groupes** soit 27 participants B1/B2



VOYAGE



CHALET



GESTION LIBRE



COUPLE



CHAMBRE SEUL



PLAIN-PIED



VOITURE SUR PLACE

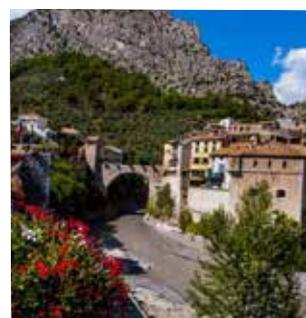


### LES GORGES DU VERDON

Immense et magnifique canyon offrant des panoramas vertigineux. Toniques et à fortes sensations, les eaux du Verdon deviennent calmes et sereines lorsqu'elles rejoignent l'un de ses 4 lacs à la couleur bleue turquoise magnifique.

### ENTREVAUX

Laissez-vous porter par votre imagination dans cette cité fortifiée avec son pont-levis et sa porte royale. Admirez les champs d'olives qui font partie intégrante du paysage du village.



### DÉGUSTATIONS LOCALES

L'huile d'olive se dégustera dans la salade niçoise ou la ratatouille. Vous profiterez de votre petit déjeuner pour découvrir les différents miels notamment celui à la lavande.



\* + 15€ d'adhésion annuelle

# LA CUISINE SUR LES SÉJOURS



# DESTINATIONS ÉTRANGER

## 28 JUILLET AU 17 AOÛT 2024 - 21 JOURS



Merci de nous transmettre, lors de l'inscription, sur l'inscription en ligne, une copie du **Passeport** ou une copie de la **Carte d'identité** valides selon les réglementations du pays visité.

### POUR LES SÉJOURS AVION



Les nuits du dimanche 28 Juillet 2024 (proche aéroport) et du vendredi 16 Août 2024 (proche Cap Évasion), se dérouleront à l'hôtel en France.

Fin de séjour le 16 Août à l'aéroport, pour les retours de Paris.

### BAGAGES AVION

Les bagages des participants, pour toutes les destinations, ne pourront dépasser un poids de 15 kg.

Tout dépassement sera facturé 25 € par kilo supplémentaire.

# SIVRY - BELGIQUE

## SÉJOUR À LA FERME



A1/A2 - B1/B2



VOYAGE



GÎTE



GESTION LIBRE



ÉTAGE



VOITURE SUR PLACE



DOCUMENTS :

- carte identité ou passeport  
- carte européenne de soins  
- ordonnance avec Dénomination Commune Internationale (D.C.I.)

34

### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

**21 jours / 20 nuits**

**2 500 € \***

**7 participants x 2 groupes** soit 14 participants

**4 encadrants** dont un directeur, un anim. sanitaire



### HÉBERGEMENT

Vous serez accueillis au gîte «la Ferme du Gard». Ce gîte, aménagé dans une ancienne grange, vous permettra de vivre au plus près des animaux de la ferme. Vous logerez en chambre de 3 à 4 personnes.

Les nuits du dimanche 28 Juillet 2024 et du vendredi 16 Août 2024, se dérouleront à l'hôtel en France (proche Cap Evasion).

### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Découverte des travaux de la ferme** : soins aux animaux, traite des vaches...

**Naissance des petits veaux** : si vous avez de la chance, vous pourrez assister au vêlage d'une vache avant de donner le biberon aux nouveau-nés.

**Ateliers cuisine** : préparation de yaourts et pains maison.

**Solre le Château** : vous traverserez la frontière pour vous balader dans cette charmante ville le temps d'une journée.

**Déguster les produits locaux** : les fameuses frites belges, la salade liégeoise ou les incontournables gaufres feront partie de votre voyage en Belgique.

**Mais également...** tournois de pétanque, jeux de société, activités manuelles seront au programme de vos vacances.



\* + 15€ d'adhésion annuelle

# BARCELONE - ESPAGNE

## CAPITALE CATALANE



A1/A2 - B1/B2

### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

## 21 jours / 20 nuits

### 2 750 € \*

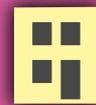
10/12 participants x 2 groupes soit 22 participants A1/A2

10/12 participants x 2 groupes soit 22 participants B1/B2

12 encadrants dont un directeur, un anim. sanitaire



VOYAGE



APPARTEMENTS



GESTION LIBRE



COUPLE



ÉTAGE

PLAIN-PIED



TRANSPORTS LOCAUX



DOCUMENTS :

- carte identité ou passeport
- carte européenne de soins
- ordonnance avec Dénomination Commune Internationale

(D.C.I.)

35

### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

Parmi vos différentes balades en ville, vous découvrirez les oeuvres du fantasque et impressionnant Gaudi avec **La Sagrada Familia**, **La Casa Batllo** et ses balcons en forme de masques ou **La Casa Mila - La Pedrera** avec ses cheminées en forme de casques.

Détente, baignade, jeux de plages feront partie de vos après-midi **plage**.

Vous profiterez d'une soirée merveilleuse en allant admirer le spectacle aquatique de **La fontaine Magique de Montjuic**.

**Déguster les produits locaux :** les tapas, la paëlla et la crème catalane sont des spécialités à ne surtout pas rater durant vos vacances.

**Mais également...** , jeux de société, activités manuelles entre 14h et 16h, divers marchés couverts seront aussi du voyage.



### HÉBERGEMENT

Vous serez logés dans des appartements à 2 mn à pied du métro en plein coeur de Barcelone. C'est une cité pittoresque très vivante et chargée d'histoire. Vous profiterez du soleil catalan en vous baladant dans cette station balnéaire.

\* + 15€ d'adhésion annuelle

# MARRAKECH - MAROC

## VILLE IMPÉRIALE



ÉTÉ 2024

28 juillet  
au  
17 août



A1/A2 - B1/B2



VOYAGE



RIAD



PENSION COMPLETE



COUPLE



PLAIN-PIED ET ÉTAGE



TRANSPORTS LOCAUX



DOCUMENTS :

- passeport

- ordonnance avec Dénomination Commune Internationale

(D.C.I)

36



**VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :**

**21 jours / 20 nuits**

**2 750 € \***

**6 participants x 2 groupes** soit 12 participants

**4 encadrants** dont un directeur, un anim. sanitaire



### HÉBERGEMENT

Vous logerez dans un Riad, maison traditionnelle construite autour d'un patio. Il se situe au coeur de la médina, centre névralgique et historique de Marrakech.

Les nuits du dimanche 28 Juillet 2024 (proche aéroport) et du vendredi 16 Août 2024 (proche Cap Évasion), se dérouleront à l'hôtel en France. Fin de séjour le 16 Août à l'aéroport, pour les retours de Paris.

### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Les Souks :** il faut savoir y flâner et s'y perdre pour pouvoir découvrir ses trésors aux multiples facettes, les épices, les cuirs, les tapis, les bijoux, des objets artisanaux et autres souvenirs.

**Le Jardin Majorelle :** déambulez parmi les innombrables cactus de ce jardin, ancienne propriété de Yves Saint-Laurent.

**Les cascades d'Ouzoud :** profitez d'une douce journée au pied de l'une des plus belles cascades du pays.

**Déguster les produits locaux :** tajine, pastilla, thé à la menthe ou encore cornes de gazelles feront partie de votre voyage au Maroc.

**Mais également...** jacuzzi et détente au riad seront au programme de vos vacances.



\* + 15€ d'adhésion annuelle

# ITINÉRIANT MAROC

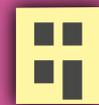
## LES PORTES DU DÉSERT



A1/A2



VOYAGE



PETIT HÔTEL



PC et GL



PLAIN-PIED



TRANSPORTS LOCAUX



DOCUMENTS :

- passeport  
- ordonnance avec Dénomination Commune Internationale (D.C.I)

37

### VOTRE FORMULE DE SÉJOUR :

21 jours / 20 nuits

2 900 € \*

12 participants

2 encadrants dont un directeur, un anim. sanitaire



### MOMENTS FORTS DE CE SÉJOUR

**Marrakech** : votre périple commencera dans la capitale touristique du Maroc. La place Djemaa el fna, le palais Badia et la Medersa Ben Youssef vous donneront un avant-goût de vos vacances.

**Désert de Zagora** : après quelques heures de transport vous pourrez découvrir le vrai désert marocain. Après une chevauchée à dos de dromadaire vous bivouaquerez 2 nuits dans le désert. Vous y découvrirez la vie des Touaregs en faisant cuire votre pain dans le sable.

**Essaouira** : ce village de pêcheurs vous envoutera par sa tranquillité, ses couleurs, son bien être.

**El Jadida** : station balnéaire de notre parcours qui vous permettra de vous reposer sur la plage Sidi Bouzid et de visiter la cité et la citerne portugaise.

**Marrakech** : avant de revenir en France vous pourrez découvrir les souks pour acheter des souvenirs en vous essayant au marchandage.



### HÉBERGEMENT

Vous logerez tout au long de votre voyage dans des petits hôtels et maisons d'hôtes.

Les nuits du dimanche 28 Juillet 2024 (proche aéroport) et du vendredi 16 Août 2024 (proche Cap Évasion), se dérouleront à l'hôtel en France. Fin de séjour le 16 Août à l'aéroport, pour les retours de Paris.

\* + 15€ d'adhésion annuelle

## CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE - CONTRAT

**L'inscription et la participation à un séjour de l'Association CAP ÉVASION impliquent l'acceptation pleine et entière des Conditions Générales et Particulières ci-après.**

**Un contrat de voyage pour participer à un séjour vacances est une obligation. Il sera signé entre le participant, son responsable légal, le responsable inscription et l'organisateur de ce séjour. Il vise à une meilleure information et protection des quatre signataires.**

**Préalablement à la signature du contrat de voyage qui s'effectuera à réception du bon de réservation, l'Association CAP ÉVASION s'engage à vous transmettre toutes les informations importantes relatives à l'achat d'un séjour vacances. Ce contrat de voyage comportera vos renseignements personnels, les renseignements de la fiche descriptive ainsi que le présent document.**

### INFORMATION PRÉ-CONTRAT :

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2032 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union Européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Association CAP ÉVASION sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre ; comme l'exige la loi, l'Association CAP ÉVASION dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Consultation du « formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait » dans son intégralité à la rubrique « Inscription » de notre site internet : [www.cap-evasion.fr](http://www.cap-evasion.fr).

Tous les séjours adaptés adultes font l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de chaque département du lieu de séjour.

### ORGANISATEUR / ADHÉSION :

L'Association CAP ÉVASION (cf. page de page pour les autres renseignements sur l'organisateur).

Seuls les adhérents à l'Association CAP ÉVASION peuvent participer à un séjour vacances.

L'adhésion est annuelle du 1er octobre au 30 septembre et est réglée une seule fois lors du premier séjour.

Pour l'année 2024, elle est valable du 1/10/23 au 30/09/24 et a pour montant 15€.

### PARTICULARITÉS VOYAGEURS :

La constitution de groupes homogènes est un des facteurs essentiels au bon déroulement des séjours vacances. Vous vous engagez à avoir choisi un séjour adapté aux possibilités du participant conformément à la grille d'autonomie du catalogue (nos séjours ne permettent pas l'accueil de personnes à mobilité réduite : PMR). De même vous vous engagez à avoir transmis à l'Association CAP ÉVASION toute demande particulière et toute information nécessaire à la validation de l'inscription.

Une fois l'inscription définitive validée par l'Association CAP ÉVASION, toute autre demande devra être effectuée par écrit.

### SÉJOURS (caractéristiques principales) :

Les caractéristiques principales des séjours sont expliquées dans la rubrique « Inscription » de notre site internet : [www.cap-evasion.fr](http://www.cap-evasion.fr). La fiche descriptive du séjour que vous avez choisi est en page 4 de ce document.

### PRIX DU SÉJOUR :

Tous nos prix ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur au moment de la parution de la fiche descriptive du séjour choisi.

Toute modification de ces conditions (à titre d'exemple : hausse du carburant, hausse des taxes aéroport ou taxes touristiques, modifications taux de change, modification de la réglementation salariale, hausse de la TVA, circonstances exceptionnelles et inévitables...) pourra entraîner une révision de prix selon les dispositions légales de l'article L211-12 et R211-8 et R211-9 du code du Tourisme. Cette notification vous parviendra au plus tard 20 jours avant le début du voyage.

S'il devait être impossible, pour des raisons de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'assurer le retour du participant, comme prévu dans le contrat, l'Association supporterait les frais d'hébergement pour une durée maximale de 3 nuitées.

• Le prix du séjour comprend :

- Les frais d'hébergement, d'alimentation (3 repas par jour), d'encadrement, d'activités, de déplacements pendant le séjour, comme décrit sur chaque fiche descriptive de séjour.
- Les frais de transport aller et retour du lieu de prise en charge à Orléans jusqu'au lieu de séjour, sauf indication contraire (surcoût éventuel, transport à la charge des vacanciers...).
- Les assurances responsabilité civile et rapatriement auprès de la MAIF.

• Le prix du séjour ne comprend pas :

- Les frais médicaux (médecin, hôpital, pharmacie...).
- Les achats personnels et appels téléphoniques.
- Les frais d'acheminement, aller et retour, pour se rendre au lieu de prise en charge à Orléans. Ils sont mentionnés à la page « convoyage » du catalogue ainsi que lors de la sélection de votre ville de départ dans la pré-inscription en ligne.
- Les frais d'adhésion à l'Association Cap Évasion mentionnés au paragraphe « Adhésion ».
- L'assurance optionnelle annulation et interruption de séjour.

### INSCRIPTION :

L'inscription d'un participant à un séjour se fait en ligne via notre site internet : [www.cap-evasion.fr](http://www.cap-evasion.fr).

Un lien est disponible à la rubrique « Inscription ».

Vous devez suivre les étapes indiquées ci-dessous.

Pour celles et ceux qui le souhaitent nous vous accompagnons dans cette démarche par téléphone au 02.38.75.14.12.

À noter que les pré-inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

• Remplir le formulaire de pré-inscription.

• Une fois la pré-inscription effectuée par vos soins, vous recevez un mail la confirmant ainsi que votre code d'accès à la rubrique « Info-santé ».

• Lorsque cette pré-inscription est validée par nos services, nous vous transmettons alors un nouveau mail de confirmation qui vous invite à télécharger le bon de réservation et le contrat de voyage.

• Vous devez alors (via l'inscription en ligne) :

- Renseigner la fiche d'inscription rubrique « vie quotidienne, aptitudes physiques, synthèse, info-santé ».

- Joindre les documents administratifs : carte identité, attestation sécurité sociale, mutuelle, ordonnance en cours, photo d'identité.

- Signer et nous transmettre le contrat de voyage.

- Verser un acompte de 30 % du prix du séjour dans les 15 jours suivant la confirmation de pré-inscription (voir le paragraphe « Paiement »). Cette étape ne peut pas être effectuée en ligne).

- Valider la coche « Dossier complet pour validation définitive par Cap Évasion ».

À réception du contrat de voyage signé, des différents documents, de la fiche d'inscription remplie, de l'acompte, l'Association CAP ÉVASION valide l'inscription et génère la fiche d'inscription.

Un dernier mail de confirmation vous parviendra pour vous informer que vous pouvez aller la consulter ou la télécharger. L'inscription est validée définitivement.

### MODIFICATION CONTRAT :

Toute modification éventuelle, non substantielle, entraînera la signature d'un avenant entre les parties.

### PAIEMENT :

L'acompte que vous devez verser à l'inscription est fixé à 30% du prix du séjour.

Le solde doit être réglé, sans rappel de notre part, au plus tard 30 jours avant le départ.

Chaque règlement doit indiquer : nom, prénom, dates et lieu de séjour.

L'Association CAP ÉVASION vous fera parvenir une facture acquittée une fois le règlement total effectué.

Les règlements doivent être effectués soit :

- Par chèque à l'ordre de « Association CAP ÉVASION ».

- Par mandat ou espèces (à nos bureaux).

- Par virement bancaire (notre domiciliation bancaire (RIB), est notée sur le bon de réservation).

Sur demande écrite, des facilités de paiement peuvent être accordées.

Les attestations de prise en charge des collectivités, services sociaux et des comités d'entreprise sont acceptées. Ces attestations devront stipuler le montant de l'aide et préciser que celle-ci sera directement versée à l'Association CAP ÉVASION.

Il sera demandé un engagement signé au responsable inscription précisant la personne qui serait amenée à payer le solde du séjour au cas où l'organisme, ayant fait l'attestation de prise en charge, venait à se dessaisir de cette dette (cas où le participant annule son séjour, budget Caf individuel déjà utilisé, défaillance de l'organisme...).

Sans cet engagement signé du responsable inscription, nous vous demanderons un chèque de caution dont la somme vous sera restituée une fois la prise en charge soldée.

### INFORMATIONS DÉPART :

Seuls les participants ayant réglé intégralement leur séjour recevront les informations départ définitives et seront convoqués au départ.

Vous recevrez 3 semaines avant le départ un document « Infos-départ » et un « Projet Aventure » qui vous préciseront l'heure et le lieu de rendez-vous, l'adresse du séjour et toute information utile.

Ces informations peuvent vous être communiquées de manière approximative sur simple demande lors de nos échanges.

### ACTES MÉDICAUX / CHIRURGICAUX :

• Le médecin, qui sera consulté sur le lieu de séjour, prendra les dispositions de soins jugées nécessaires après avoir recueilli le consentement libre et éclairé du majeur sous tutelle. Le contact 24h/24 mentionné sur le dossier d'inscription ; à défaut le responsable inscription sera informé durant le séjour, charge à lui d'en informer le responsable légal, le cas échéant.

• Le majeur sous tutelle n'est pas à même de donner son consentement libre et éclairé, le médecin s'efforcera d'en informer le responsable légal afin d'obtenir ce consentement. Les coordonnées seront alors transmises par l'Association CAP ÉVASION au médecin.

• L'acte médical ou chirurgical est vital, le médecin doit donner les soins nécessaires (article 42 du code de déontologie médicale).

### RESPONSABILITÉ CIVILE / RAPATRIEMENT SANITAIRE :

Notre Association et ses adhérents bénéficient, pendant la durée du séjour, de la couverture garantie qui nous lie avec la M.A.I.F. (assurance responsabilité civile, rapatriement sanitaire, dommages corporels ou matériels). N° sociétaire : 2034079 M.

Est exclue la couverture vol, perte ou détérioration d'objets, de vêtements ou de biens personnels, d'argent liquide, de bijoux, de lunettes... Nous vous suggérons de vous renseigner auprès de votre assurance personnelle pour couvrir ce qui est exclu.

## FRAIS MÉDICAUX / CARTE VITALE / TRAITEMENT :

Les frais médicaux (médecin, hôpital, pharmacie...) sont à la charge des participants. Dans le cas où l'Association Cap Évasion avance ces frais, une demande de remboursement récapitulative, à laquelle seront jointes les feuilles de maladie et ordonnances, sera adressée au participant ou à son responsable légal à la fin du séjour. Ces sommes devront nous parvenir par retour.

Au moment du départ, nous vous demandons de nous confier la carte vitale du participant pour les séjours en France.

Pour tout séjour dans la zone Europe nous vous demandons de nous confier la carte européenne d'assurance maladie. Vous pouvez effectuer votre demande sur le site internet : <https://www.ameli.fr>.

Pour tout séjour à l'étranger, nous vous remercions de faire établir l'ordonnance des soins à donner durant le séjour, aux normes D.C.I. (Dénomination Commune Internationale).

Pour tous les séjours, les ordonnances devront être non manuscrites.

Tous les traitements médicaux seront administrés sous conditionnement sachet dose, aussi, soit :

-Vous faites réaliser le conditionnement des sachets doses et vous les faites parvenir à l'Association CAP ÉVASION dans la semaine qui précède le départ.

-Vous nous faites parvenir, 60 jours avant le départ, l'ordonnance du participant. L'Association CAP ÉVASION fait réaliser le conditionnement des sachets doses par notre pharmacie partenaire (sans aucun surcoût).

## AIDE AU PARTICIPANT / NON CONFORMITÉ / RÉCLAMATIONS :

Si au cours du séjour vous rencontrez des difficultés ou que vous constatez qu'une des prestations n'est pas conforme à ce qui était prévu au contrat, vous avez l'obligation de nous informer de toute non-conformité, dans les meilleurs délais, pour que nous puissions y remédier au plus vite.

Pour faire cela vous pouvez nous joindre par téléphone : 02.38.75.14.12 ou par mail à [cap-evasion@wanadoo.fr](mailto:cap-evasion@wanadoo.fr).

Dans une recherche de résolution la plus rapide possible, le participant peut, en plus du téléphone ou du mail, informer directement le responsable du séjour sur place. L'Association CAP ÉVASION s'engage à répondre dans un délai raisonnable.

S'il n'a pas été possible de remédier à la non-conformité prévue au contrat, dont vous nous aviez informée durant le voyage, vous pouvez nous adresser des messages, des demandes ou des plaintes, en rapport avec l'exécution du contrat, directement à l'Association CAP ÉVASION - 8, Rue du Petit Fournil, - 4760 Venney par lettre recommandée ou par mail. Nous nous rapprocherons de vous dans un délai de 30 jours, à réception de la demande, afin de rechercher ensemble une solution amiable vous satisfaisant.

## CESSION DU CONTRAT :

Vous pouvez céder votre contrat de voyage à un autre participant sous certaines conditions :

-Une lettre adressée à l'Association CAP ÉVASION, au plus tard, 15 jours avant le début du séjour.

-L'autonomie du cédant et du nouveau participant doit être équivalente.

-Le sexe du cédant et du nouveau participant doit être équivalent, selon l'hébergement (nous consulter).

Le cédant du contrat et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du séjour ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Pour effectuer la cession de contrat, l'Association CAP ÉVASION facturera :

-Frais cession 120€, (les frais d'adhésion et d'acheminement restent acquis).

-Frais d'inscription 120€ + frais d'adhésion et d'acheminement + coût total du billet d'avion et Visa si nécessaire.

L'Association CAP ÉVASION apporte au cédant la preuve des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires occasionnés par la cession du contrat.

## ANNULATION D'UN SÉJOUR / RÉSOLUTION :

### •Du fait de l'Association CAP ÉVASION :

L'Association se réserve le droit d'annuler un séjour, sans pour autant pouvoir être poursuivie, dans ces deux cas :

-Insuffisance du nombre de participants (moins 30% d'inscrits par rapport au nombre total prévu sur la fiche descriptive).

-Circonstances exceptionnelles et inévitables mettant en difficulté son organisation ou sa réalisation.

Cette annulation, sans indemnisation supplémentaire, peut intervenir au plus tard :

-20 jours, avant le départ, pour les voyages de plus de 6 jours.

-7 jours, avant le départ, pour les voyages de 2 à 6 jours.

-2 jours, avant le départ, pour les voyages n'excédant pas plus de 2 jours.

Dans ce cas, deux solutions vous seront proposées :

-La participation à un autre séjour (même autonomie) avec signature d'un nouveau contrat

-Le remboursement intégral des sommes versées.

### •Du fait du Participant pour raison non justifiée :

Sauf si vous avez souscrit une assurance annulation optionnelle, toute annulation (même en cas de maladie) entraînera la perception de frais d'annulation selon le barème ci-dessous (hors frais d'adhésion et d'acheminement qui restent acquis) :

-Plus de 60 jours avant le départ : 120 €.

-Entre 60 et 30 jours : 30 % du coût du séjour.

-Entre 30 et 7 jours : 75 % du coût du séjour.

-Moins de 7 jours et en cas de non présentation le jour du départ : 100 % du coût du séjour.

## INTERRUPTION DE SÉJOUR / DÉPART VOLONTAIRE :

L'Association se réserve le droit, si le comportement d'un participant allait à l'encontre du bon déroulement du séjour (agressivité ou violence envers lui-même ou un tiers, acte délictueux, tout fait provoqué intentionnellement, raison impérative...) ou bien si son autonomie n'était pas adaptée, après en avoir informé sa famille ou le responsable inscription, de transférer ce participant sur un séjour mieux adapté ou de mettre fin à son séjour (renvoi).

Dans ces deux cas ou en cas de départ volontaire, les frais de retour ou de transfert, sont à la charge du participant ou de son responsable inscription ou de son responsable légal.

De même, dans ces deux cas ou en cas de départ volontaire, aucun remboursement de séjour n'interviendra, pour quelques raisons que ce soit ou au titre des jours non effectués. Tout séjour commencé est dû en totalité.

## ASSURANCES ANNULATIONS OPTIONNELLES :

Afin de couvrir les frais d'annulation avant le séjour, nous vous conseillons vivement de souscrire à l'assurance annulation MAIF, par l'intermédiaire l'Association CAP ÉVASION. Son coût est de 6 % du prix du séjour. Pour bénéficier des garanties, elle doit être souscrite, à votre demande, au moment de la réservation. La garantie prend effet à compter de l'inscription au séjour, si elle est réglée en totalité. Sont couvertes, au titre du présent contrat, toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur, (acompte, arrhes, dédit) dans la limite d'un plafond égal au coût du séjour. La cotisation versée en contrepartie de la souscription de la présente garantie, les frais d'adhésions qui restent dans tous les cas acquis à l'association, ne sont pas remboursables.

### •Condition d'octroi de la garantie :

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée par :

1. Le décès :

a - du participant lui-même, de son conjoint, de son concubin ou de son partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité (Pacs), de ses ascendants ou descendants en ligne directe ;

b - de la personne figurant sur le même bulletin d'inscription que le participant ;

c - des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

2. Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours des personnes ci-dessus énumérées, à l'exception de celles mentionnées en 1. c.

3. La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

4. Le licenciement économique du participant, de son conjoint, de son concubin, ou de son partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité (Pacs) ;

5. Les complications d'une grossesse ou une grossesse conduisant à une contre-indication de déplacement, survenant dans les 6 premiers mois de grossesse.

6. La convocation devant un tribunal en tant que témoin ou juré d'assises pour une date se situant pendant votre séjour, sous réserve que la convocation n'ait pas été connue lors de la souscription de la présente garantie.

7. La convocation en vue de l'adoption d'un enfant pour une date se situant pendant le séjour, sous réserve que la date n'ait pas été connue lors de la souscription de la présente garantie.

8. La mutation professionnelle obligeant le participant à déménager entre la date de départ et la date de retour du séjour, sous réserve que la mutation n'ait pas été connue au moment de la souscription de la présente garantie et qu'elle ne soit pas consécutive à une demande de la part du participant.

9. La réquisition d'urgence du participant dans le cadre d'un service public, médical ou militaire.

10. La survenance d'un attentat, d'une émeute ou d'un acte de terrorisme se produisant à l'étranger dans la ou les villes de destination ou de séjour.

La garantie est acquise sous réserve que soient réunies les cinq conditions suivantes :

-l'événement a entraîné des dommages matériels et corporels dans la ou les villes de destination ou de séjour,

-le ministère des Affaires étrangères français déconseille les déplacements vers la ou les villes de destination ou de séjour,

-l'impossibilité pour l'organisateur du voyage de proposer un autre lieu de destination ou un séjour de substitution,

-la date de départ est prévue moins de 30 jours après la date de survenance de l'événement,

-aucun événement similaire ne s'est produit dans la ou les villes de destination ou de séjour, dans les 30 jours précédant la réservation de votre voyage.

### •Exclusions :

La garantie ne peut s'exercer :

-Pour tout fait, dommage ou faute dolosive provoqué intentionnellement par le participant ;

-Pour la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat ;

-Pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse préexistant à la souscription du contrat.

-Pour les annulations liées à une épidémie ou une pandémie ou à toutes mesures prises par les autorités publiques du fait de cette épidémie ou cette pandémie.

### •Formalités de déclaration :

Le participant ou ses ayants droit sont tenus, sous peine de déchéance :

-d'aviser, dans les 72h suivant la survenance de l'événement, l'association CAP ÉVASION, verbalement contre récépissé, ou par écrit ;

-de transmettre à l'association sociétaire tous les justificatifs nécessaires à la constitution du dossier ;

Toute fausse déclaration intentionnelle de l'assuré, sur la date, les circonstances ou les conséquences apparentes d'un événement garanti, entraîne la perte de tout droit à indemnité.

## SÉJOURS À L'ÉTRANGER :

Pour les séjours à l'étranger, le participant est dans l'obligation de présenter à l'Association CAP ÉVASION, lors de son inscription, ses documents d'identités en cours de validité, passeport ou carte d'identité nationale. Vous pouvez effectuer votre demande de carte d'identité nationale ou de passeport en vous rendant dans n'importe quelle mairie qui est apte à délivrer ce type de document.

Selon la destination et dans certains cas le carnet de vaccination voire certains vaccins spécifiques seront demandés de même qu'un Visa ou une AVE (Autorisation Voyage Électronique). Merci de vérifier cela dans la fiche descriptive page 4 de ce document. Dans tous les cas cette démarche est à effectuer par vos soins.

Les dates peuvent être sujettes à des modifications liées au calendrier des compagnies de transport ou à l'organisation des départs et retours des séjours de l'Association.

Les transporteurs aériens prévoient une marge de 48h, dont nous sommes tributaires (sans aucune compensation) pour les horaires des départs et des retours. Néanmoins, notre encadrement restera en fonction jusqu'au retour effectif du participant auprès de ses responsables.

## UTILISATION DU DROIT À L'IMAGE :

Sur chacun des séjours organisés par l'Association CAP ÉVASION des photographies et films peuvent être effectués.

Ils sont utilisés pour notre usage associatif et diffusés publiquement pour :

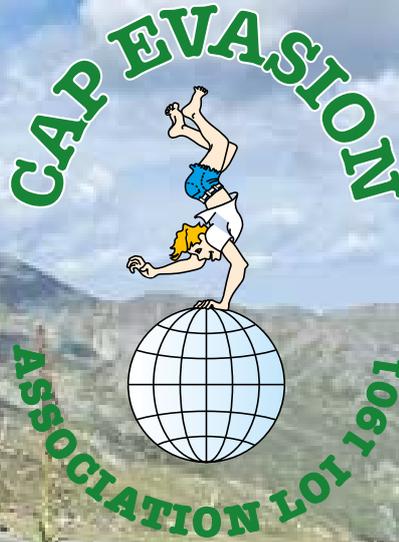
-Des documents de présentation tels que le catalogue et le site internet

-Des albums photos souvenirs.

L'Association CAP ÉVASION s'engage sur le principe de non atteinte à la réputation ou à la vie privée du participant.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concerne le participant est garanti. À tout moment l'usage qui en est fait pourra être vérifié. Le participant ou son responsable légal peut disposer du droit de retrait s'il le juge utile.

Le participant ou son responsable légal a la possibilité de refuser le droit à l'image en cochant la case prévue à cet effet.



**CAP ÉVASION - Tél : 02.38.75.14.12**

**8 rue du Petit Fournil 45760 Vennecy**

**Site : [www.cap-evasion.fr](http://www.cap-evasion.fr) - E-mail : [cap-evasion@wanadoo.fr](mailto:cap-evasion@wanadoo.fr)**

Agrément Vacances Adaptées : 2013-001 - N° SIRET : 392 474 755 00015 - Code APE : 9499 Z - IM. : 045110003

R.C. : MAIF 200 Av Salvador Allende 79038 Niort Cedex 09 - G.F. : FMS-UNAT 8 rue César Franck 75015 Paris

Association loi 1901